

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE LAC-BROME**

Le 15 novembre 2021

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Ville de Lac-Brome tenue le lundi 15 novembre 2021, à 19h, au Centre Lac-Brome, 270, rue Victoria, Lac-Brome.

La séance est tenue en public selon les directives de santé du gouvernement du Québec en lien avec la pandémie COVID-19

Sont présents : mesdames les conseillères Lucy Gagnon, Louise Morin, et Shelley Judge, ainsi que messieurs les conseillers Pierre Laplante, Lee Patterson, et Patrick Ouvrard

Tous formant quorum sous la présidence du maire Richard Burcombe

Aussi présents: le directeur général Gilbert Arel et le Greffier, Me Owen Falquero.

Dix-neuf (19) citoyens sont présents.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.1 Ouverture de la séance – Informations générales

Sur constatation du quorum, le maire déclare l'ouverture de la séance à 19h03.

Le maire Burcombe félicite tous les candidats qui ont participé à la dernière élection.

Il remercie David Taveroff et Ron Myles pour leur travail comme conseillers pendant leurs mandats.

Il félicite et accueille les nouveaux conseillers, Shelley Judge et Patrick Ouvrard.

2021-11-352

1.2 Adoption/Modification de l'ordre du jour

*Il est
Proposé par Lucy Gagnon
Appuyé par Pierre Laplante
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour- 0 contre)*

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

2021-11-353 1.3 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2021

Le maire et les élus ont reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2021;

*Il est
Proposé par Louise Morin
Appuyé par Lee Patterson
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour- 0 contre)*

QUE le Conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2021;

ADOPTÉ

2. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Questions orales et écrites :

Dix (10) personnes se prévalent de la période de questions sur les sujets suivants :

Questions orales

Yves Leveillé

- 1) Il pose des questions sur la construction au 281, chemin Lakeside. Il veut comprendre les démarches de la Ville en réponse à l'abattage de deux pins sur la bordure du chemin, ainsi que l'abattage d'une quinzaine d'arbres matures ailleurs sur le terrain.

Il veut que les règlements de la Ville soient modifiés afin de tenir compte que les arbres matures ont plus de valeur qu'un arbre nouvellement planté.

Il veut des amendes en proportion à la valeur du terrain. Les montants actuels sont pas assez élevés à faire hésiter des propriétaires fortunés.

RÉPONSE : (du greffier Owen Falquero)

Dans les cas d'un chantier de construction, il y a deux critères de base.

Premièrement, quand un permis de construction est émis, ce permis permet implicitement la coupe de tout arbre nécessaire pour la construction. Cela était le cas pour les deux pins en face du bâtiment secondaire (la porterie).

Deuxièmement, de façon générale, quand il y a un chantier de construction, après les travaux tout terrain doit avoir un pourcentage minimal (70% ou 90%, les cas échéants) de couverture d'arbres ou arbustes. Dans le cas du 281, Lakeside, le chantier n'est pas terminé. Le propriétaire a produit avec la ville un plan d'aménagement paysager pour la plantation d'une cinquantaine d'arbres et d'autres éléments. Nous allons surveiller la couverture végétale après la fin du chantier.

France Girard et Denis Veilleux

- 2) Ils habitent le 58, rue Montagne.

Ils veulent savoir l'échéancier pour l'adoption d'un règlement sur la location à court terme. Leur voisin continue de faire de la location à court terme et cela leur cause des problèmes de nuisance et bruit.

RÉPONSE : (du greffier Owen Falquero)

Le processus d'adoption d'un nouveau règlement va commencer en début de 2022. Le processus prend de 3 à 4 mois, alors le règlement sera en place pour la saison estivale.

- 3) En lien avec les travaux d'eau et aqueduc sur la rue Montagne, ils disent que les fossés sont trop profonds et dangereux.

RÉPONSE : (du maire Burcombe)

Les fossés sont conçus ainsi afin d'empêcher le sédiment de descendre au lac. La Ville va vérifier avec les Travaux publics quant à cette plainte.

4) Alan Eastley

Is there any update on the St. Paul church project?

RÉPONSE: (du directeur général Gilbert Arel)

No, il n'y a pas de nouvelles. Nous sommes en communication de façon ponctuelle avec les promoteurs quant à leurs intentions de revenir avec un projet révisé.

5) Ron Glowe

He mentions that the new tax evaluation roll has increases of over 40% for parts of Fisher Point.

RÉPONSE: (du maire Burcombe)

Overall, evaluations in the town have gone up by an average of 25%. The council will keep these increases in mind when setting the mill rate for property taxation starting in 2022.

6) Jean-Bernard Trudeau

(Question reprise verbatim telle qu'envoyée par M. Trudeau)

Je contribue au comité de sauvegarde Inverness sur le Parc mais mes préoccupations environnementales dépassent le quartier Inverness et ses environs.

Hier la COP26 se terminait et est venue au cours des dernières semaines nous rappeler les désastres climatiques qui vont en s'accéléralant!

Pour contrer ces désastres, il faut que l'économie verte prenne une place grandissante dans nos vies à tous, rapidement!

Nous avons tous les moyens d'agir autant comme citoyens, municipalités et différents paliers de gouvernement!

Nos actions à tous et chacun dès maintenant vont décider de notre qualité de vie au cours des prochaines années mais aussi celles des générations futures.

Par exemple, à la COP26, toute la question des boisés a été discutée! On nous a rappelé que la préservation des boisés contribuent dès maintenant à diminuer le réchauffement de la planète à court terme. Que la plantation d'arbres, elle, viendra à moyen et long terme prévenir l'accéléralation du réchauffement planétaire!

Un des instruments privilégiés de développement durable pour nous guider pour un environnement de qualité, la protection et la sauvegarde des espèces vivantes animales et végétales, les boisés, l'eau et j'en passe demeure **l'évaluation environnementale** pour faire les meilleurs choix!

Voilà donc ma question et sous-question:

Est-ce que la ville s'assure que tous les projets avec impacts environnementaux potentiels, font systématiquement l'objet d'une évaluation environnementale indépendante (donc sans conflits d'intérêts réels ou apparents)?

Et en sous question, est-ce que la ville s'assure que l'évaluation environnementale est toujours faite par des experts habilités et reconnus par le ministère de l'Environnement?

Je tiens à vous réitérer Mme Morin toutes mes félicitations pour votre réélection ainsi qu'à vos collègues élus et réélus du conseil de ville!

Jean-Bernard Trudeau
13 Aberdeen, Ville de Lac-Brome

RÉPONSE : (du directeur général Gilbert Arel)

Tout projet pour lequel il y a un enjeu environnemental doit faire l'objet d'un rapport ou étude, le cas échéant, d'un professionnel dans le domaine pertinent.

Il ne peut pas confirmer si chaque rapport d'expert vient d'une personne reconnue par le ministère de l'Environnement. Nous allons vérifier et vous répondre.

John Lawson

- 7) He asks about the St. Paul project. There are different dispositions about a register and how to trigger a referendum. How far does the group against the project have to go towards a referendum?

RÉPONSE: (du maire Burcombe)

We are waiting for a new or revised project. There is no referendum process at this time.

Adèle Hébert

- 8) Concerning the St. Paul's project, why is there no new project yet?

RÉPONSE: (du maire Burcombe)

The promoter has the task of revising their plan and presenting it to the council. The promoter has to convince the council that the project can succeed.

Pam Wagner

- 9) She asks about the shortage of doctors in the region.

RÉPONSE: (du maire Burcombe)

It is a difficult situation. The town is working on the problem, but the process of bringing a new doctor in is long and difficult.

Marc Rolland

10) Il veut savoir s'il y a de quoi de nouveau avec le dossier de l'ancien golf Inverness

RÉPONSE : (du maire Burcombe)

Il y a une offre potentielle pour l'achat du terrain qui appartient à M. Fontaine

4. ADMINISTRATION / LÉGISLATION

4.1 ADMINISTRATION

2021-11-354

4.1.1 Comptes à payer et liste des chèques émis

Il est

Proposé par Patrick Ouvrard

Appuyé par Shelley Judge

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour- 0 contre)

QUE le Conseil approuve les listes suivantes :

- Comptes à payer : 645 545,64\$
- Chèques émis #21-15, 26 304,11 \$
- #21-16 1 078 574,95 \$

ADOPTÉ

4.1.2 Décomptes progressifs, factures et dépenses diverses

4.1.2.1 Décomptes progressifs

2021-11-355 4.1.2.1.1 AO VLB2021-06 (Réseau eau et égout – secteur Montagne)

ATTENDU la demande de paiement de la compagnie G.J. Ménard Aménagement Inc, du décompte progressif #3 (facture 6309) au montant de **404 867,26\$**, taxes incluses;

ATTENDU la recommandation de paiement du chargé de projets Avizo;

Il est

Proposé par Pierre Laplante

Appuyé par Louise Morin

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour - 0 contre)

QUE le Conseil autorise le paiement du décompte progressif #3 (facture 6309) de la compagnie G.J. Ménard Aménagement Inc au montant de **404 867,26\$**, taxes incluses, ledit paiement étant conditionnel à la réception par la Ville de tout document requis pour libérer le paiement, notamment preuve de paiement des sous-traitants et/ou fournisseurs, le cas échéant;

ADOPTÉ

2021-11-356 4.1.2.1.2 AO 2019-05 (Système d'assainissement des eaux – secteur West-Brome)

ATTENDU les demandes de paiement de la compagnie Groupe AllaireGince Infrastructures inc, du décompte progressif #4 (facture 60228) au montant de **13 536,47\$**, taxes incluses et de la libération de retenue (facture 60229) au montant de **46 254,93\$**, taxes incluses;

ATTENDU la recommandation de paiement du chargé de projets Ingénotech;

Il est

Proposé par Shelley Judge

Appuyé par Lucy Gagnon

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour - 0 contre)

QUE le Conseil autorise les paiements du décompte progressif #4 (facture 60228) au montant de **13 536,47\$**, taxes incluses et de la libération de retenue (facture 60229) au montant de **46 254,93\$**, taxes incluses à la compagnie Groupe AllaireGince Infrastructures inc., ledit paiement étant conditionnel à la réception par la Ville de tout document requis pour libérer le paiement, notamment preuve de paiement des sous-traitants et/ou fournisseurs, le cas échéant;

ADOPTÉ

2021-11-357 4.1.2.1.3 AO 2020-13 (Raccordement au système sanitaire – Auberge West-Brome)

ATTENDU la demande de paiement de la compagnie Groupe AllaireGince Infrastructures inc, du décompte progressif #3 libération de retenue (facture 60226) au montant de **17 426,90\$**, taxes incluses;

ATTENDU la recommandation de paiement du chargé de projets Avizo;

Il est

Proposé par Shelley Judge

Appuyé par Patrick Ouvrard

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour - 0 contre)

QUE le Conseil autorise le paiement du décompte progressif #3 (facture 60226) au montant de **17 426,90\$**, taxes incluses à la compagnie Groupe AllaireGince Infrastructures inc., ledit paiement étant conditionnel à la réception par la Ville de tout document requis pour libérer le paiement, notamment preuve de paiement des sous-traitants et/ou fournisseurs, le cas échéant;

ADOPTÉ

2021-11-358

4.1.2.1.4 AO VLB2021-04 (Réfection des chemins Sugar Hill et Saint-Paul)

ATTENDU la demande de paiement pour le paiement de la compagnie Eurovia Québec Construction Inc, du décompte progressif #3 au montant de **75 915,29\$**, taxes incluses, pour travaux réalisés en exécution du contrat AO VLB2021-04 (Réfection des chemins Sugar Hill et Saint-Paul);

ATTENDU QUE le paiement comprend un montant de 37 873.55 \$ avant taxes de directives de changement.

ATTENDU la recommandation du chargé de projets EXP pour le paiement du montant, ainsi que les directives de changement;

Il est

Proposé par Lucy Gagnon

Appuyé par Louise Morin

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour - 0 contre)

QUE le Conseil autorise le paiement du décompte progressif #3 de la compagnie Eurovia Québec Construction Inc au montant de **75 915,29\$**, taxes incluses, ledit paiement étant conditionnel à la réception par la Ville de tout document requis pour libérer le paiement, notamment preuve de paiement des sous-traitants et/ou fournisseurs, le cas échéant;

ADOPTÉ

2021-11-359

4.1.2.1.5 AO 2020-11 (Ponceaux)

ATTENDU la demande de paiement de la compagnie Excavation A.R. Valois inc. du décompte progressif #4 (facture 3035) libération de retenue au montant de **10 853,28\$**, taxes incluses;

ATTENDU la recommandation de paiement du chargé de projets EXP;

Il est

Proposé par Patrick Ouvrard

Appuyé par Pierre Laplante

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour - 0 contre)

QUE le Conseil autorise le paiement du décompte progressif #4 de la compagnie A.R. Valois inc au montant de **10 853,28\$,** taxes incluses, ledit paiement étant conditionnel à la réception par la Ville de tout document requis pour libérer le paiement, notamment preuve de paiement des sous-traitants et/ou fournisseurs, le cas échéant;

ADOPTÉ

2021-11-360 4.1.2.1.6 AO 2019-09 (Services professionnels en ingénierie – Reconstruction du barrage Blackwood)

ATTENDU la demande de paiement de la compagnie FNX-Innov du décompte progressif #11 (facture 396008) au montant de **12 257,20\$,** taxes incluses;

Il est

Proposé par Louise Morin

Appuyé par Lucy Gagnon

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour - 0 contre)

QUE le Conseil autorise le paiement du décompte progressif #11 de la compagnie FNX-Innov au montant de **12 257,20\$,** taxes incluses, ledit paiement étant conditionnel à la réception par la Ville de tout document requis pour libérer le paiement, notamment preuve de paiement des sous-traitants et/ou fournisseurs, le cas échéant;

ADOPTÉ

2021-11-361

4.1.2.2 Factures et dépenses diverses

4.1.2.2.1 VLB2021-01 Rechargement granulaire

ATTENDU la facture 127459 de la compagnie Roger Dion & Fils Inc. au montant de **353 821,60\$**, taxes incluses, pour l'exécution de l'appel d'offres VLB2021-01 (Rechargement granulaire);

Il est

Proposé Pierre Laplante

Appuyé par Lee Patterson

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour- 0 contre)

QUE le Conseil autorise le paiement de la facture 127459 de la compagnie Roger Dion & Fils Inc., taxes incluses, pour l'exécution de l'appel d'offres VLB2021-01 (Rechargement granulaire), ledit paiement étant conditionnel à la réception par la Ville de tout document requis pour libérer le paiement, notamment preuve de paiement des sous-traitants et/ou fournisseurs, le cas échéant.

ADOPTÉ

2021-11-362

4.1.3 Ententes, contrats et mandats

4.1.3.1 Octroi de contrat – Installation de bordures d'aires de jeux dans les parcs

ATTENDU QUE le Conseil désire améliorer les aires de jeux dans les parcs Prouty, Davis et Lions avec des bordures;

ATTENDU QUE la Ville a demandé trois (3) soumissions et a reçu les deux (2) soumissions suivantes dans le cadre de l'octroi de ce contrat:

| <i>Soumissionnaires</i> | <i>Prix (taxes incluses)</i> |
|-------------------------|----------------------------------|
| Excavation Désourdy | 28 318,76\$ |

| | |
|----------|-------------|
| CSTP inc | 27 131.80\$ |
|----------|-------------|

ATTENDU QUE la plus basse soumission conforme est celle de CSTP inc au montant de 27 131.80\$, taxes incluses;

ATTENDU la recommandation de Robert Daniel, Directeur des Travaux publics et des Services techniques, d'accepter la soumission de CSTP inc.;

Il est

Proposé par Shelley Judge

Appuyé par Patrick Ouvrard

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil accorde à CSTP inc. le contrat pour l'installation de bordures aux aires de jeux dans les parcs Prouty, Davis, et Lions au montant de 27 131.80\$, taxes incluses;

ADOPTÉ

2021-11-363

4.1.3.2 Mandat de signature – Regroupement d'achats pneus 2022-2025

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (l'UMQ) de former, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités (ou MRC ou régions intermunicipales) intéressées, un regroupement d'achats pour des achats regroupés de pneus;

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de produits en son nom;

ATTENDU QUE les articles 29.9.2 de la *Loi sur les cités et villes* permettent à l'UMQ de déléguer, par entente, une partie de l'exécution du processus contractuel au Centre d'Acquisitions Gouvernementales (CAG);

ATTENDU QUE la Municipalité désire adhérer à ce regroupement d'achats de pneus (pneus neufs, rechapés et remoulés) pour se procurer les différents types de pneus identifiés dans une fiche technique d'inscription spécifique, et ce, dans les quantités nécessaires à ses activités.

Il est

Proposé par Louise Morin

Appuyé par Lee Patterson

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

- QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long;
- QUE la Municipalité confie à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), le mandat de procéder en son nom et celui des autres municipalités intéressées, au processus d'appel d'offres visant à adjudger un contrat d'achat regroupé de différents pneus nécessaires aux activités de la Municipalité;
- QUE la Municipalité consent à ce que l'UMQ délègue au Centre d'Acquisitions Gouvernementales (CAG), l'exécution du processus d'appel d'offres visant à adjudger un contrat ;
- QUE la Municipalité confirme son adhésion à ce regroupement d'achats de pneus géré par le CAG pour la période du 1^{er} avril 2022 au le 31 mars 2025 (3 ans);
- QUE la Municipalité s'engage à compléter dans les délais fixés, les quantités annuelles des divers types de pneus dont elle prévoit avoir besoin via la plateforme LAC du CAG ;
- QUE la Municipalité s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjudgé;
- QUE la Municipalité reconnaît que, selon la politique administrative du CAG, il percevra, directement auprès des fournisseurs-adjudicataires, un frais de gestion établi à 1 % (0.6% versé au

CAG et 0.4% à l'UMQ) qui sera inclus dans les prix de vente des pneus ;

QUE la Municipalité reconnaît, selon la politique administrative du CAG, qu'elle devra être abonnée au Portail d'approvisionnement du CAG et d'en assumer le coût d'abonnement annuel établi actuellement à 500.00 \$ par code d'accès par individu, pour être inscrit à ce regroupement d'achats de pneus et bénéficier de l'ensemble des regroupements d'achats offerts par le CAG.

ADOPTÉ

2021-11-364

4.1.3.3 Mandat de signature - Servitude de conduites d'égout et d'eau – Lots 3 939 527 et 3 939 551 - District de Bondville-Fulford

ATTENDU QUE la Ville a installée et construit des conduites d'égout et d'eau partant de son lot 3 939 417 (rue Stonehaven) traversant les lots 3 939 527 et 3 939 551;

ATTENDU QUE les propriétaires des lots 3 939 527 et 3 939 551 veulent régulariser la situation et demande à la Ville de signer un acte de servitude reconnaissant officiellement l'existence de ces conduites et l'octroi d'une servitude en faveur de la Ville;

ATTENDU la recommandation de Marc-André Boivin, Chef – services techniques, de procéder avec l'acte de servitude, la situation ne créant aucun préjudice pour la Ville;

Il est

Proposé par Lucy Gagnon

Appuyé par Shelley Judge

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le Conseil autorise le maire, Richard Burcombe et le directeur général, monsieur Gilbert Arel, à signer, pour et au nom de la Ville, un Acte de servitude octroyant une servitude au lot 3 939 417 (propriété de la Ville) comme fonds dominant contre les lots 3 939 527 et 3 939 551 comme fonds servants, pour les conduites d'égout et d'eau existantes, ainsi que de signer tout

document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉ

2021-11-365

4.1.3.4 Mandat de signature - Compte bancaire

ATTENDU les élections municipales du 7 novembre 2021 et la constitution d'un nouveau Conseil municipal;

ATTENDU QU' il y a lieu de révoquer les mandats de signature des élus sortants et d'autoriser les nouveaux élus et certains fonctionnaires à titre de signataires au compte général de la Ville chez la *Banque Canadienne Impériale de Commerce* (CIBC);

Il est

Proposé par Shelley Judge

Appuyé par Lucy Gagnon

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil révoque les mandats de signature des personnes suivantes pour son compte générale chez la CIBC: David Taveroff, Ronald Myles;

QUE jusqu'à l'adoption d'une nouvelle résolution, seules les personnes ci-dessous énumérées soient autorisées à titre de signataires au compte général de la Ville chez la CIBC;

➤ PREMIÈRE SIGNATURE

Le maire : Richard Burcombe

En son absence, l'un des 6 autres membres du Conseil:

Conseillers : Lucy Gagnon
Pierre Laplante
Lee Patterson
Louise Morin
Shelley Judge
Patrick Ouvrard

➤ DEUXIÈME SIGNATURE

La trésorière : Caroline Cusson

En son absence : l'assistant-trésorier: Gilbert Arel.

ADOPTÉ

4.1.4 Ressources humaines

2021-11-366 4.1.4.1 Embauche – Coordonnateur au service des Travaux publics

ATTENDU QUE le poste de «Coordonnateur au service des Travaux publics » est vacant;

ATTENDU QUE le poste a été affiché à l'interne en octobre 2021, avec deux candidatures reçues ;

ATTENDU la recommandation de monsieur Robert Daniel, Directeur des Travaux publics et Services techniques de promouvoir monsieur Derek Salisbury au poste de « Coordonnateur au Service des Travaux publics»;

Il est

Proposé par Shelley Judge

Appuyé par Patrick Ouvrard

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil autorise la promotion de monsieur Derek Salisbury au poste de « Coordonnateur au service des Travaux publics» avec date d'entrée en fonction le 15 novembre 2021;

QUE l'organigramme de l'administration de la Ville soit modifié en conséquence;

QUE la salaire, les conditions de son emploi et sa période de probation soient conformes à la convention collective en vigueur.

ADOPTÉ

2021-11-367 4.1.4.2 Permanence – Sophie Marcoux

ATTENDU QU' en janvier 2021 madame Marcoux a été embauché comme remplacement temporaire au poste de « Coordonnatrice communication et promotion des loisirs, tourisme, culture et vie communautaire »

ATTENDU la recommandation du Directeur général monsieur Gilbert Arel de confirmer la permanence de madame Sophie Marcoux aux conditions et modalités associées au poste de «Coordonnatrice communication et promotion des loisirs, tourisme, culture et vie communautaire» avec date effective du 29 août 2022;

Il est

Proposé par Lucy Gagnon

Appuyé par Louise Morin

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil confirme, effectif en date du 29 août 2022, la permanence de madame Sophie Marcoux au poste de «Coordonnatrice communication et promotion des loisirs, tourisme, culture et vie communautaire ».

ADOPTÉ

4.1.5 Divers

2021-11-368 4.1.5.1 Règlements d'emprunts divers – Refinancement

Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 792 000 \$ qui sera réalisé le 22 novembre 2021

Nouveaux Financements :

- Règlement 2016-06 – Plans et devis Parc de maisons mobiles à West-Brome - secteur
- Règlement 2019-09 – Station d’eaux usées West-Brome – secteur
- Règlement 2020-07 – Conduite de réseau d’égout à West-Brome - secteur

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Lac-Brome souhaite emprunter par billets pour un montant total de 792 000 \$ qui sera réalisé le 22 novembre 2021, réparti comme suit :

| Règlements d'emprunts # | Pour un montant de \$ |
|-------------------------|-----------------------|
| 2016-06 | 120 000 \$ |
| 2020-07 | 339 100 \$ |
| 2019-09 | 332 900 \$ |

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 2016-06, 2020-07 et 2019-09, la Ville de Lac-Brome souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est

Proposé par Patrick Ouvrard

Appuyé par Pierre Laplante

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 22 novembre 2021;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 22 mai et le 22 novembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire et la trésorière;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

| | | |
|--------------|-------------------|--------------------------|
| 2022. | 29 500 \$ | |
| 2023. | 30 300 \$ | |
| 2024. | 30 800 \$ | |
| 2025. | 31 600 \$ | |
| 2026. | 32 400 \$ | (à payer en 2026) |
| 2026. | 637 400 \$ | (à renouveler) |

QU' en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2027 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 2016-06, 2020-07 et 2019-09 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 22 novembre 2021), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

ADOPTÉ

2021-11-369

4.1.5.2 Règlements d'emprunt divers - Adjudication et émission de billets

- Règlement 2016-06 – Plans et devis Parc de maisons mobiles à West-Brome – secteur
- Règlement 2019-09 – Station d’eaux usées West-Brome – secteur
- Règlement 2020-07 – Conduite de réseau d’égout à West-Brome – secteur

Soumissions pour l’émission de billets

| | | | |
|---------------------|-------------------------------|-----------------------|------------------|
| Date d’ouverture : | 15 novembre 2021 | Nombre de soumissions | 3 |
| Heure d’ouverture : | 14 h | Échéance moyenne : | 4 ans et 7 mois |
| Lieu d’ouverture : | Ministère des Finances Québec | du | Date d’émission |
| | | | 22 novembre 2021 |
| Montant : | 792 000 \$ | | |

ATTENDU QUE la Ville de Lac-Brome a demandé, à cet égard, par l’entremise du système électronique « Service d’adjudication et de publication des résultats de titres d’emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d’une émission de billets, datée du 22 novembre 2021, au montant de 792 000 \$;

ATTENDU QU’à la suite de l’appel d’offres public pour la vente de l’émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l’article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l’article 1066 du Code

municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - BANQUE ROYALE DU CANADA

| | | |
|------------|-----------|------|
| 29 500 \$ | 2,30000 % | 2022 |
| 30 300 \$ | 2,30000 % | 2023 |
| 30 800 \$ | 2,30000 % | 2024 |
| 31 600 \$ | 2,30000 % | 2025 |
| 669 800 \$ | 2,30000 % | 2026 |

Prix : 100,00000

Coût réel : 2,30000 %

2 - CD DE WATERLOO

| | | |
|------------|-----------|------|
| 29 500 \$ | 2,31000 % | 2022 |
| 30 300 \$ | 2,31000 % | 2023 |
| 30 800 \$ | 2,31000 % | 2024 |
| 31 600 \$ | 2,31000 % | 2025 |
| 669 800 \$ | 2,31000 % | 2026 |

Prix : 100,00000

Coût réel : 2,31000 %

3 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

| | | |
|------------|-----------|------|
| 29 500 \$ | 1,00000 % | 2022 |
| 30 300 \$ | 1,40000 % | 2023 |
| 30 800 \$ | 1,70000 % | 2024 |
| 31 600 \$ | 1,90000 % | 2025 |
| 669 800 \$ | 2,00000 % | 2026 |

Prix : 98,48300

Coût réel : 2,31918 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BANQUE ROYALE DU CANADA est la plus avantageuse;

Il est

Proposé par Lucy Gagnon

Appuyé par Pierre Laplante

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Ville de Lac-Brome accepte l'offre qui lui est faite de BANQUE ROYALE DU CANADA pour son emprunt par billets en date du 22 novembre 2021 au montant de 792 000 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 2016-06, 2020-07 et 2019-09. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) an;**

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

ADOPTÉ

2021-11-370 4.1.5.3 Financement du service 211 par le gouvernement du Québec

ATTENDU QUE le financement fédéral d'urgence obtenu dans le cadre de la COVID19, qui a permis de déployer le service dans notre région, vient à échéance le 30 juin prochain,

ATTENDU QUE sans le financement additionnel, précisé dans le mémoire joint aux présentes, déposé en février dernier au gouvernement du Québec dans le cadre des consultations prébudgétaires 2021-2022, l'intégralité du service 211 ne pourra se maintenir sur notre territoire,

ATTENDU QUE la ligne d'inforéférence sociale 2-1-1, le clavardage ainsi que le potentiel de la base de données des 12 000 ressources communautaires répertoriées sur le site 211 sont à risque, faute de ressources disponibles pour offrir ces services,

ATTENDU la pertinence du service 211 pour donner une réponse rapide et fiable aux citoyens, et faciliter le travail de tous les intervenants du milieu de la santé, des services sociaux et de l'ensemble des réseaux et organismes communautaires,

Il est

Proposé par Patrick Ouvrard

Appuyé par Shelley Judge

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil demande au gouvernement du Québec d'apporter un soutien financier au 211 tel que formulé dans le mémoire « Le 211 : pour soutenir le développement social au Québec » présenté en février dernier 2021.

ADOPTÉ

2021-11-371

4.1.5.4 Portefeuilles des membres du Conseil

Il est

Proposé par Richard Burcombe

Appuyé par Lucy Gagnon

Et unanimement résolu par voix exprimées (7 pour, 0 contre)

Le maire Burcombe ayant exercé son droit de vote

QUE le Conseil nomme aux portefeuilles suivants :

Richard Burcombe : Administration

Finances

Développement économique

Ressources humaines

Louise Morin : Environnement

Ressources humaines

Shelley Judge :

Travaux Publics (Voirie et égouts et aqueducs)

Pierre Laplante :

Loisirs et services communautaires

Patrick Ouvrard:

Sécurité publique & Incendie

Sécurité nautique

Office Municipale d'Habitation

Lucy Gagnon :

Tourisme et Culture

Ressources humaines

Lee Patterson :

Gestion du territoire (Urbanisme)

Communications

Ressources humaines

ADOPTÉ

4.2 LÉGISLATION – AVIS DE MOTION / RÈGLEMENTS

5. GESTION DU TERRITOIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT

5.1 Dépôt du rapport du service de la Gestion du Territoire et de l'Environnement

Dépôt du rapport mensuel du service de la Gestion du Territoire et de l'Environnement.

La conseillère Gagnon se dit fière de son travail au poste de responsable en environnement dans son ancien mandat. Elle est contente de prendre le poste de responsable pour le tourisme et culture dans son nouveau mandat.

5.2 Dépôt des procès-verbaux des réunions mensuelles du Comité consultatif d'urbanisme et du Comité consultatif de l'environnement

Dépôt du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme

5.3 DEMANDES DE MODIFICATION EXTÉRIEURE – PIIA

2021-11-372 5.3.1 29, rue Landowne, lot 4 266 460, zone URA-12-K15 – district de Knowlton-Lakeside

Nature de la demande: Construction d'un bâtiment principal

ATTENDU le dépôt d'une demande de construction d'un bâtiment principal;

ATTENDU la résolution CCU-21-124 du CCU et sa recommandation d'accepter la demande;

*Il est
Proposé par Lee Patterson*

*Appuyé par Louise Morin
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour- 0 contre)*

QUE le Conseil accepte la demande de construction d'un bâtiment principal au 29, rue Lansdowne, lot 4 266 460, zone URA-12-K15.

ADOPTÉ

2021-11-373 5.3.2 Lot 4 265 518, chemin Lakeside, zone RB-8-G17 – district de Knowlton-Lakeside

Nature de la demande: Lotissement d'une propriété

ATTENDU le dépôt d'une demande de lotissement d'un terrain situé dans un corridor d'intérêt;

ATTENDU QU' une demande de dérogation pour la construction de deux résidences en bande riveraine de 45 mètres du milieu humide avait été acceptée sur ce terrain lors de la séance du conseil du 2 août 2021;

ATTENDU la résolution CCU-21-125 du CCU et sa recommandation d'accepter la demande;

*Il est
Proposé par Lee Patterson
Appuyé par Louise Morin
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour- 0 contre)*

QUE le Conseil accepte la demande de lotissement d'un terrain situé dans un corridor d'intérêt; au lot 4 265 518, zone RB-8-G17.

ADOPTÉ

2021-11-374 5.3.3 99, chemin Foster, lot 4 267 391, zone UMV-2-D16 – district de Foster

Nature de la demande: Modifications extérieures diverses

ATTENDU le dépôt d'une demande de rénovation des fenêtres, du revêtement, des portes et de la galerie;

ATTENDU la résolution CCU-21-126 du CCU et sa recommandation d'accepter la demande;

Il est

Proposé par Lee Patterson

Appuyé par Patrick Ouvrard

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour- 0 contre)

QUE le Conseil accepte la demande de rénovation des fenêtres, du revêtement, des portes et de la galerie au 99, chemin Foster, lot 4 267 391, zone UMV-2-D16.

ADOPTÉ

2021-11-375

5.3.4 1106, chemin de Knowlton, lot 3 938 320, zone UC-1-M2 – district de West-Brome-Iron Hill

Nature de la demande: Modifications de la toiture

ATTENDU le dépôt d'une demande rénovation de toiture;

ATTENDU la résolution CCU-21-127 du CCU et sa recommandation d'accepter la demande;

Il est

Proposé par Lee Patterson

Appuyé par Shelley Judge

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour- 0 contre)

QUE le Conseil accepte la demande rénovation de toiture au 1106, chemin de Knowlton, lot 3 938 320, zone UC-1-M2.

ADOPTÉ

2021-11-376

5.3.5 341, chemin de Knowlton, lot 4 471 087, zone UVC-3-K15/UI-3-L15 – district Knowlton-Lakeside

Nature de la demande: Agrandissement du bâtiment principal

ATTENDU le dépôt d'une demande d'agrandissement du bâtiment principal;

ATTENDU la résolution CCU-21-128 du CCU et sa recommandation d'accepter la demande;

Il est

Proposé par Lee Patterson

Appuyé par Louise Morin

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour- 0 contre)

QUE le Conseil accepte la demande d'agrandissement du bâtiment 341, chemin de Knowlton, lot 4 471 087, zone UVC-3-K15/UI-3-L15

ADOPTÉ

5.4 DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

Un avis public en date du 29 octobre 2021 a invité toute personne intéressée à soumettre toute question ou commentaire par écrit au plus tard 15h, le 15 novembre 2021 dans le cadre d'une consultation écrite

2021-11-377

5.4.1 336, rue Victoria lot 4 267 463, zone UI-2-L13 – district de Knowlton-Victoria

Nature de la demande: Aménagement d'une entrée charretière de plus de 8 mètres de largeur

ATTENDU le dépôt d'une demande de dérogation mineure visant à agrandir l'entrée charretière existante à 36 mètres de largeur;

ATTENDU QUE l'article 47 du règlement de zonage 596 fixe la largeur maximale d'une entrée charretière pour un usage industriel à 8 mètres;

ATTENDU QUE l'entrée charretière existante fait 13.21 mètres de largeur.

ATTENDU QU' actuellement les camions de transport desservant le 336, rue Victoria doivent tourner sur la propriété et manœuvrer dans la rue Victoria et sur le terrain avoisinant.

ATTENDU QUE la demande permettra d'améliorer la sécurité et la circulation sur la rue Victoria;

ATTENDU la résolution CCU-21-123 du CCU et sa recommandation d'accepter la demande;

Il est

Proposé par Lee Patterson

Appuyé par Lucy Gagnon

Et résolu unanimement par voix exprimées (6 pour- 0 contre)

QUE le Conseil accepte la demande de dérogation mineure à agrandir l'entrée charretière existante à 36 mètres de largeur au 336, rue Victoria lot 4 267 463, zone UI-2-L13.

ADOPTÉ

5.5 Demande de changement de zonage

5.6 Demande de lotissement

2021-11-378

5.7 Demandes à la CPTAQ

5.7.1 Lot 3 938 431, Zones AF-17-J11 et AF-11-K8, district de Fulford-Bondville

ATTENDU la demande d'autorisation à la CPTAQ visant l'aliénation du lot 3 938 431, Cadastre du Québec, Zones AF-17-J11 et AF-11-K8;

ATTENDU QUE la demande est conforme aux règlements d'urbanisme, notamment les règlements de zonage no 596 et de lotissement no 597;

Il est

Proposé par Lucy Gagnon

Appuyé par Pierre Laplante

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

C

ADOPTÉ

5.8 AUTRES

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 Rapport mensuel du directeur du service de Sécurité publique et Incendie et responsable des Premiers répondants

Dépôt du rapport mensuel du directeur du service de la Sécurité publique et Incendie et responsable des Premiers répondants.

Le conseiller Ouvrard mentionne qu'il y a eu 219 interventions en 2021 jusqu'à présent, dont 25 en octobre. Il annonce que le conseil va revoir la vocation du comité de la sécurité nautique. Il évoque la possibilité d'incorporer la sécurité des piétons, cyclistes, etc...

7. TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES TECHNIQUES

7.1 Rapport mensuel du service des Travaux publics et Services techniques

Dépôt du rapport du service des Travaux publics et Services techniques

La conseillère Judge mentionne que la Ville a fait le rechargement granulaire des quatre chemins en gravier. Le budget de 2022 est en

préparation. Un contrat pour les services de recyclage, vidange, et compostage sera octroyé d'ici la fin de l'année. Il y aura des travaux sur la patinoire à West-Brome. L'installation des décorations de Noël a commencé.

8. LOISIRS, CULTURE, TOURISME ET VIE COMMUNAUTAIRE

8.1 Rapport mensuel du LSCLB.

Dépôt du rapport mensuel du Service des Loisirs, Tourisme, Culture et de la Vie communautaire.

2021-11-379

8.2.1 Demandes de contribution financière

Il est

Proposé par Pierre Laplante

Appuyé par Lucy Gagnon

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour - 0 contre)

QUE le Conseil autorise le montant maximal suivant à titre de contribution financière à l'activité de l'organisme suivant, et ce, sur présentation de preuve de dépenses :

i) Le comité organisateur (Auberge Relais/Barnes/Marina Knowlton/Vie Sucrée) pour le concours maison pains d'épice : 500\$

ADOPTÉ

8.3 Demande d'utilisation du domaine public

2021-11-380

8.4 Comité de sélection au Pacte Brome-Missisquoi – Nominations

Il est

Proposé par Louise Morin

Appuyé par Lee Patterson

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil nomme les membres suivants pour siéger sur le Comité de sélection du Pacte Brome-Missisquoi 2022 :

- _ Richard Burcombe, maire
- Pierre Laplante, conseiller

ADOPTÉ

9. ÉCONOMIE LOCALE

9.1 Programme touristique – Achat des casse-noisettes

2021-11-381

ATTENDU l'enjeu 3 du Plan stratégique (Miser sur la qualité de vie) et le désir du Conseil de bonifier l'offre touristique pendant la périodes des fêtes;

ATTENDU QUE le programme de location de casse-noisettes aux commerces existe depuis plusieurs années sous la gestion de la Chambre de commerce de Brome-Missisquoi (et antérieurement par la Chambre de commerce de Lac-Brome);

ATTENDU l'offre de la Chambre de commerce de vendre l'inventaire complet de casse-noisettes à la Ville;

ATTENDU QUE la Ville assure déjà l'entreposage des casse-noisettes;

ATTENDU la recommandation de Gilbert Arel Directeur général, d'acquérir l'inventaire au montant de 6 500,00\$, plus taxes;

Il est

Proposé par Lucy Gagnon

Appuyé par Lee Patterson

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour- 0 contre)

QUE le Conseil autorise l'achat de l'inventaire de casse-noisettes au montant de 6 500,00\$, plus les taxes.

ADOPTÉ

2021-11-382

10. VARIA

10.1 Calendrier 2022 des séances ordinaires du Conseil

Il est

Proposé par Pierre Laplante

Appuyé par Shelley Judge

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil adopte le calendrier suivant de ses séances ordinaires pour l'année 2022 :

| | |
|--------------------|-------------------------------------|
| 10 janvier | Centre Lac-Brome, 270, rue Victoria |
| 7 février | Centre Lac-Brome, 270, rue Victoria |
| 7 mars | Centre Lac-Brome, 270, rue Victoria |
| 4 avril | Centre Lac-Brome, 270, rue Victoria |
| 2 mai | Centre Lac-Brome, 270, rue Victoria |
| 6 juin | Centre Lac-Brome, 270, rue Victoria |
| 4 juillet | Centre Lac-Brome, 270, rue Victoria |
| 1 août | Centre Lac-Brome, 270, rue Victoria |
| 6 septembre | Centre Lac-Brome, 270, rue Victoria |
| 3 octobre | Centre Lac-Brome, 270, rue Victoria |
| 7 novembre | Centre Lac-Brome, 270, rue Victoria |
| 5 décembre | Centre Lac-Brome, 270, rue Victoria |

Le début de chaque séance étant à 19 heures.

ADOPTÉ

11. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Quatre (4) personnes se prévalent de la période de questions sur les sujets suivants :

Hélène Drouin :

11) Elle remercie Lucy Gagnon pour son travail comme conseillère responsable du dossier de l'environnement et accueille Louise Morin comme nouvelle détentrice de ce portfolio. Elle remercie le conseil pour son soutien financier à Renaissance Lac-Brome;

En lien avec les travaux sur les sentiers, elle veut savoir pourquoi les barrières sont si espacées ?

Qui est responsable des déchets en dessous des passerelles?

RÉPONSES : (du maire Burcombe)

La ville va s'informer sur les raisons précises pour l'emplacement.

Adèle Hébert

12) En lien avec les nouveaux portfolios des conseillers, est-ce que Louise Morin est toujours la responsable pour le développement économique?

13) Au sujet du projet Saint-Paul, elle dit que toute expertise doit être faite par un professionnel neutre (pas payé par le promoteur)

RÉPONSE : (du maire Burcombe)

C'est Richard Burcombe qui prend cette responsabilité.

Yves Léveillé

14) Il demande au sujet des plans de la ville à refaire son règlement de zonage 596.

RÉPONSE : (du directeur général Gilbert Arel)

Un règlement omnibus visant à changer plusieurs éléments du règlement 596 est en préparation. Le processus d'adoption va commencer en 2022.

RON GLOWE

15) He is commenting on the Blackwood dam project. He is worried that the pending report from the Minister of the Environment will not permit the project to go forward.

RÉPONSE: (du maire Burcombe)

The Minister of the Environment needs that report. We don't expect there to be any problem with the report as concerns proceeding with the project.

2021-11-383

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est

Proposé par Shelley Judge

Appuyé par Pierre Laplante

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour- 0 contre)

QUE la séance soit levée, l'ordre du jour étant épuisé.
Il est 20h37

ADOPTÉ

Richard Burcombe
Maire

Me Owen Falquero, B.A, LL.B., J.D.
Greffier